



# Perfectionnez vos connaissances sur le fonctionnement du C.E.

Toutes nos formations sont proposées en intra entreprise

## Responsabilité civile et pénale du C.E. et de ses membres



### Vos attentes

Le comité d'entreprise dispose de la personnalité morale. Il contracte avec des prestataires, dispose de finances et engage sa responsabilité vis-à-vis des salariés et des tiers.

Vous souhaitez prévenir le risque civil ou pénal du C.E. ou de ses membres, dans l'exercice de vos fonctions.

### Public et durée

Cette formation s'adresse à l'ensemble des membres du comité d'entreprise.  
Durée : 1 jour

### Programme

#### 1. Responsabilité du C.E. et de ses membres

- Dans quels cas la responsabilité peut-elle être engagée ?
- Responsabilité civile et pénale
- Responsabilité du C.E., responsabilité des membres

#### 2. Responsabilité du C.E. dans la gestion des activités sociales et culturelles (ASC)

- Accidents lors des voyages ou activités
- Non respects des engagements pris auprès des salariés, des fournisseurs
- Comment annuler une prestation : les précautions à prendre
- Engagements financiers du C.E. : par qui ? Comment ?
- Couverture des risques par une assurance

#### 3. Responsabilité du C.E. dans l'exercice de ses attributions économiques et financières

- Non respect du règlement intérieur du C.E.
- Utilisation frauduleuse des finances du C.E.
- Utilisation frauduleuse des heures de délégation
- Prise de décisions ou résolution de façon illégale
- Violation de l'obligation de discrétion
- Délit d'entrave commis par le C.E.

#### 4. Contentieux

- Recours du C.E. contre ses membres ou les tiers
- Recours des membres du C.E. contre le C.E. ou les tiers